

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 et 28 MAI 2019**Point 9 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par
Mme Valérie Schmutz et M. Eric Gobet, au nom du groupe PLR :
Bulle, ville touristique – pour une politique ambitieuse du tourisme**

Lors de la séance du 28 mai 2018, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat de Mme Valérie Schmutz et M. Eric Gobet, Bulle, ville touristique, pour une politique ambitieuse du tourisme.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au nom du groupe PLR, Madame Valérie Schmutz et moi-même déposons le postulat suivant : 1'200'000 visiteurs à Gruyères, 400'000 visiteurs à la chocolaterie de Broc... Des centaines de milliers de touristes traversent chaque année notre Commune, mais ne s'y arrêtent presque jamais. Situés au carrefour de deux sites les plus visités de Suisse, nous ne réussissons pas à attirer les touristes, surtout depuis l'ouverture de la H189.

Les raisons de ce désintérêt sont nombreuses et même si le tourisme doit être vu à travers la région, nous sommes convaincus que Bulle aurait une belle carte à jouer. Malheureusement, nous pensons qu'il manque une vision ambitieuse et les interrogations rencontrées nous ont poussés à déposer ce postulat. Voici quelques exemples :

1. Bulle, Cité des Goûts et Terroirs

Si on peut saluer le label « Cité des Goûts et Terroirs », qu'est-ce qui a été mis en place pour attirer les touristes en relation avec ce label ? Existe-t-il, par exemple, un guide culinaire ?

2. Musée gruérien

Nous saluons la qualité de notre musée, des expositions et des activités proposées tout au long de l'année. Toutefois, nous savons que le nombre de visiteurs est très faible par rapport au potentiel de clientèle venant en Gruyère. Si, par exemple, une place de stationnement de bus était aménagée, il serait plus facile aux groupes de visiteurs de s'arrêter. Nous pensons qu'il serait intéressant d'entamer des réflexions sur la vision à moyen et long termes pour cet endroit.

3. Le château de Bulle

Le château est propriété du Canton et nous savons aussi qu'il est quasi vide à l'heure actuelle. Comme vous, nous sommes convaincus que ce lieu, comme beaucoup d'autres à Bulle, pourrait attirer de nombreux touristes. La Commune serait-elle prête à s'investir pour rendre le château accessible au public ?

4. Espace Gruyère

Espace Gruyère organise de nombreux salons et foires qui attirent de nombreux visiteurs. Nous pensons que des synergies seraient possibles pour que ces visiteurs profitent également de notre ville et de son centre historique.

Comme vous le savez, notre centre-ville est composé de nombreux acteurs économiques (boutiques, bars, restaurants...) et Bulle n'a rien à envier à d'autres communes dites touristiques comme, par exemple, Morat, Estavayer, Gruyères, Val-de-Charmey... et plein d'autres encore.

En demandant l'appellation « ville touristique », cela permettrait une interaction entre tous ces lieux de rencontres, avec des horaires élargis en soirée et des ouvertures dominicales possibles. Évidemment, la volonté des uns et des autres de s'associer permettra de créer des animations pour renforcer l'attractivité de la Ville et, au final, pour figurer dans les guides touristiques.

En conclusion, le thème du tourisme concerne tout le monde et l'objectif de ce postulat est de provoquer le débat pour définir ensemble le genre de tourisme que nous souhaitons développer à Bulle.

Dans un monde qui évolue de plus en plus vers le loisir et les voyages, nous sommes convaincus que notre Ville de Bulle aurait une très belle carte à jouer. Merci de votre attention ».

2. Détermination du Conseil communal sur les questions

Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé.

- 2.1 La première démarche du groupe de travail constitué à la suite de l'octroi du crédit d'étude concernant le renforcement du label « Bulle, Cité des Goûts et Terroirs » a été de retravailler l'image touristique bulloise et sa véritable identité. Un nombre important de réunions dirigées par le bureau Experientiel a permis d'élargir la discussion, amenant à reformuler le label « Bulle, Cité des Goûts et Terroirs » en label « AVEC Bulle, Cité de Rencontres ».

Concernant précisément la question d'un guide culinaire, il n'existe pas de guide spécifique à la ville, mais les acteurs privés (restaurateurs, commerçants, Musée, etc.) s'activent déjà, par différents moyens, à mettre en exergue le patrimoine gastronomique local. A une échelle plus régionale (voire cantonale), il n'existe pas non plus de guide à proprement parler. Les modes de consommation actuels amènent facilement le touriste à se plonger via internet sur des sites spécialisés pour chercher les meilleures adresses de restaurants. Néanmoins, La Gruyère Tourisme propose une série d'établissements dignes du patrimoine culinaire de notre région et de notre cité.

Aujourd'hui, nous continuons le travail autour des marchés folkloriques, du jeudi, du samedi matin, de Noël, de la Bénichon afin d'évaluer, sur le moyen terme, l'apport de ces marchés, par ailleurs très appréciés par notre population, sur la population régionale et le tourisme. Il s'agit d'une démarche de longue haleine que nous poursuivons.

- 2.2 La procédure d'agrandissement du Musée gruérien est lancée. Dans le cahier des charges du concours d'architecture, le jury a mentionné, à l'attention des futurs projeteurs, la recommandation de réfléchir à l'accessibilité et à la mobilité des visiteurs.
- 2.3 Comme le mentionnent les auteurs du postulat, le Canton est propriétaire du château et demeure maître de son utilisation. La démarche d'ouverture du donjon ainsi que l'utilisation à bien plaisir de sa cour par la Préfecture confère déjà une visibilité importante à l'édifice. Il figure également dans le parcours historique proposé par le Musée gruérien. A travers l'agrandissement du Musée et une bonne collaboration avec le Service des biens culturels, nous avons envoyé des signaux positifs qui montrent notre volonté de collaborer dans la future affectation du château et espérons que ces derniers seront entendus par le Canton.

2.4 Concernant Espace Gruyère, un important travail y est déjà fait afin de relier le centre-ville au centre d'expositions. Il s'agira entre autres, pour les futures grandes manifestations communales, cantonales voire nationales, de ne pas négliger son importance en créant le lien entre la ville et le forum, notamment par la voie verte qui y conduit, à partir de la gare.

3. Statut de site touristique et conclusion

Autorisé par le Conseil d'Etat, le statut de site touristique est en lien très étroit, voire exclusif, avec la loi sur l'exercice du commerce (LCom) et le règlement sur l'exercice du commerce (RCom). En effet, les sites touristiques sont désignés à l'article 3 du RCom en deux catégories : sites touristiques à l'année et sites touristiques saisonniers (avril à octobre). Le statut de site touristique permet de profiter d'horaires d'ouverture des commerces étendus. Dans les sites touristiques, les communes peuvent retarder la fermeture des commerces à 22h00 du lundi au samedi, et autoriser l'ouverture des commerces le dimanche de 06h00 à 20h00.

A la suite du dépôt du postulat, la Ville de Bulle a mené diverses enquêtes (notamment à Morat) ainsi qu'un sondage réalisé par le Groupement des commerçants Bulle – La Tour-de-Trême (GCBLT) dont le résultat s'avère favorable, tout en tenant compte du fait que certaines réponses positives émanent des cafetiers-restaurateurs qui sont d'office ouverts le dimanche.

Au vu des potentiels touristiques de la Ville et pour répondre au postulat, le Conseil communal est prêt à se mettre autour de la table avec le GCBLT pour définir un périmètre et les différentes modalités liées aux contraintes et problématiques à anticiper, en vue de déposer une demande motivée auprès du Conseil d'Etat afin que Bulle obtienne le statut de site touristique saisonnier.

Afin d'initier une politique touristique de long terme, cette première démarche est un signal qui démontre la volonté du Conseil communal de poursuivre et faire avancer la démarche Avec Bulle, Cité de Rencontres dans les années à venir.

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand